

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 mars 2010.**

L'an deux mille dix, le 29 mars à 17 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaient présents :**

Michel SOHIER, Maire,  
Jean-Michel HUON, Michel LE HENAFF ( à partir de 18h05), Marie-Françoise RANNOU,  
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints ;  
Louis AUGES, Vania BROUDIC, Yann DRESCHER( à partir de 19h)Marie-France GAULTIER, Laurence GELARD, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Henri LE BELLEC ( à partir de 18h30) Anne LEVESQUE, Yves MEUNIER, Erwann RIVOALLAN, Jacques THOMAS, André TILLY.

**Absents excusés :**

Anne GAUTIER  
Michèle DABADIE  
Yann DRESCHER proc à Jean-Michel HUON jusqu'à 19h  
Henri LE BELLEC proc à M. le Maire jusqu'à 18h30.

**Absent :**

Michel LE HENAFF jusqu'à 18h05

**Date d'envoi des convocations :** 22 mars 2010

**Secrétaire de séance :** Louis AUGES

**Assistaient également à la séance :**

Madame Michèle SPIESER , SG  
Madame Cécile PEDRON , Rédacteur  
Monsieur Jean-Paul LEBLAY, Trésorier

**Ordre du jour :**

**- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 28/01/2010 et du 11/02/2010.**

**1. Personnel**

- **Changement de DHS de l'Adjoint administratif de 2ème classe du Service Culturel**
- **Modification de la DHS et du tableau des effectifs et réorganisation de la bibliothèque**

- Saisonniers
- 2. **Subventions :**
  - Caisse des Ecoles
  - CNAS
  - Autres
- 3. **Ligne de Trésorerie**
- 4. **Dérogation biscuiterie**
- 5. **Régie de transport : compte de gestion 2009, compte administratif 2009, affectation du résultat, budget primitif 2010.**
- 6. **Port de Plaisance : compte de gestion 2009, compte administratif 2009, affectation du résultat, budget primitif 2010.**
- 7. **Ville de TREGUIER : compte de gestion 2009, compte administratif 2009, affectation du résultat, budget primitif 2010, vote des taux.**
- 8. **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est 17h 45.

**- Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2010.**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et procurations.

**- Approbation du procès-verbal du 11 février 2010 :**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

**1 - Personnel**

➤ **Changement de DHS de l'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe du service culturel :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du service culturel souhaite dans un premier temps une reprise à 90 % à compter du 4 mars 2010 et jusqu'au 3 septembre 2010 et enfin une reprise à temps complet à partir du 4/09/2010.

Il propose au Conseil municipal de faire droit à la demande de l'agent, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et procurations, soit 19 voix..

➤ **Modification de la DHS et du tableau des effectifs et réorganisation de la bibliothèque :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le secteur d'activité de la bibliothèque est composé de 2 agents : une responsable qui effectue 27h45 hebdomadaires et un agent de bibliothèque qui effectue 26h hebdomadaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et afin de préparer le départ annoncé en disponibilité de la responsable prévu le 1<sup>er</sup> avril 2010, un autre agent effectue 21h hebdomadaires.

Ces 21heures sont réparties comme suit : 7 heures de travaux professionnels liés à l'activité, 7 heures de formation interne dispensée par la responsable de la bibliothèque et 7 heures de travaux pour compenser le temps libéré par la responsable pour assurer cette formation. Celle-ci sera complétée en 2010 et 2011 par plusieurs modules de formation externe.

Le départ en disponibilité de la responsable fixé au 31 mars de cette année entraînera une nouvelle définition des rôles au sein de la bibliothèque.

L'agent du patrimoine à 26 h devient responsable du secteur d'activité bibliothèque au même horaire de 27h45.

L'agent qui effectue actuellement 21h hebdomadaire passera à 26h.

L'agent administratif de 2ème classe du service culturel doit effectuer 7 heures par semaine de sa dotation horaire à la bibliothèque et ce à compter du 4 avril 2010, Cet agent ne reprenant qu'à 90 % à compter du 4 mars 2010 et jusqu'au 3 septembre 2010, elle effectuera 3h50 à la bibliothèque, les 2h50 manquantes seront affectées en heures complémentaires à l'agent du patrimoine de 2ème classe effectuant 26h hebdomadaires, jusqu'à la reprise à 100% de l'agent administratif soit le 4 septembre 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord à cette réorganisation avec augmentation de la DHS des agents du patrimoine de 2ème classe.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents et des procurations soit 19 voix pour.

#### ➤ **Saisonniers :**

Monsieur le Maire liste le nombre d'emplois saisonniers à créer :

- 3 pour CAP ARMOR
- 3 au Cloître
- 2 pour les expositions

Puis il reprend les grades et durées hebdomadaires de service :

- 1 animateur saisonnier pour CAP ARMOR (responsable de centre) du 14 juin au 27 août 2010, à temps complet.
- 2 adjoints d'animation de 2ème classe pour CAP ARMOR à temps complet, du 6 juillet au 20 août 2010.
- 3 adjoints d'animation de 2ème classe pour le cloître , à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 août et du 3 avril 2010 au 3 novembre 2010.
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe pour l'exposition de la Chapelle des Paulines du 6 juillet au 18 août 2010 (134h)
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe pour l'exposition dans les salles de l'ancien palais épiscopal du 9 juillet au 18 août 2010 ( 146h).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et procurations, soit 19 voix pour, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

## **2 SUBVENTIONS**

#### ➤ **Caisse des Ecoles**

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel HUON, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 17 001,94 € à la Caisse des Ecoles et ce pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et procurations : soit 19 voix pour

- Donne son accord pour cette subvention
- Décide que cette somme sera inscrite à l'article 657361 du Budget Primitif 2009 de la Ville de TREGUIER.

➤ **C.N.A.S**

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel HUON, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10 881,75 € au CNAS et ce pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et procuration soit 19 voix pour

- Donne son accord pour cette subvention
- Décide que cette somme sera inscrite à l'article 6458 du Budget Primitif 2010 de la Ville de TREGUIER.

➤ **AUTRES :**

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel HUON, monsieur le Maire propose de voter les subventions complémentaires suivantes :

- Subvention exceptionnelle pour le Comité de Jumelage TREGUIER-MALLOW dans le cadre des 20 ans du Comité: 450 €  
Monsieur Serge KERAMBRUN donne le programme des différentes manifestations.
- Voyages découvertes et linguistiques organisés par le Collège Ernest Renan : 1 350 €.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré ,  
Par 19 voix pour :

- **VOTE** les subventions proposées par Monsieur le Maire

### **3- LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur Jean-Michel HUON donne lecture des différentes propositions qu'il a reçues concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie en cas de besoin. Ont répondu : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne.  
Il propose de retenir cette dernière qui ne demande pas de commission d'ouverture pour un taux de 1,14%.

Monsieur le Maire met la proposition de Monsieur Jean-Michel HUON aux voix : elle est approuvée à l'unanimité des présents et des procurations par 19 voix pour.

#### **4-DEROGATION BISCUITERIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical émanant de la Société : SAS biscuiteries de la Côte d'Emeraude, sise 9, place du Martray à TREGUIER.

La dérogation est demandée du 04/04/2010 au 31/10/2010.

Il donne lecture du courrier de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ainsi que de la délibération prise sur ce même sujet par le Conseil en 2009.

Madame Raymonde HUE constate que cette dérogation permet l'embauche d'une personne jusqu'à la fin décembre.

Monsieur Jacky THOMAS et Monsieur Serge KERAMBRUN trouvent que cette ouverture contribue à l'animation de la ville.

Monsieur le Maire constate que l'orientation du débat est complètement différente de celle de l'année dernière.

Puis il met aux voix la dérogation qui est approuvée à par 19 voix pour. Monsieur Michel LE HENAFF s'abstenant parce qu'il vient d'arriver à 18h05 et qu'il n'a pas suivi le débat.

#### **5 – BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORT**

##### **5-1 : COMPTE DE GESTION 2009 DE LA REGIE DE TRANSPORT**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2009 tenu par Monsieur le Trésorier qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2009 du budget de la régie de transport.

##### **5 –2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA REGIE DE TRANSPORT**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Trésorier qui donne lecture du compte administratif 2009 de la régie de transport.

Monsieur le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par Madame Raymonde HUE doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame HUE,

Et après examen détaillé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et procurations soit 19 voix pour,

- **VOTE** le compte administratif de la Régie de Transport de l'exercice 2009.

La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 717,79		8 245,20	0	10 962,99
Opérations de l'exercice	7 390,05	4 301,15			7 390,05	4 301,15
<b>TOTAUX</b>	<b>7 390,05</b>	<b>7 018,94</b>		<b>8 245,20</b>	<b>7390,05</b>	<b>15 264,14</b>
Résultat de clôture		-371,11		8 245,20		7 874,09
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>7 874,09</b>

Le compte administratif 2009 de la régie de transport laisse apparaître un solde d'exécution de 7 874.09 €

### **5-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORT- EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un déficit d'exploitation de 371.11 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Pour mémoire : prévisions budgétaires  
Virement à la section d'investissement 0.00€
- Résultats de l'exercice  
Résultat de fonctionnement au 31/12/2009 : - 371.11 €
- Affectation du résultat  
En report de fonctionnement – 371.11 €

## **5-4 : BUDGET PRIMITIF « REGIE DE TRANSPORT » DE L'EXERCICE 2010**

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire  
Et après examen détaillé,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité :

- VOTE le budget primitif « Régie de Transport » de l'exercice 2010
- Ce budget qui est présenté selon la nomenclature « M43 » est voté par chapitre.
- Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 028.89 €	2 400€
Investissement	8 245.20 €	
Total sections	10 274.09 €	2 400 €
Résultat de fonctionnement reporté	371.11 €	
Résultat d'investissement reporté		8 245. 20 €
Total Général	10 645.20 €	10 645.20 €

## **6 - BUDGET DU PORT DE PLAISANCE**

### **6-1- COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et procurations, soit 20 voix pour,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2009 tenu par Monsieur le Trésorier, qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2009 du budget « Port de Plaisance ».

### **6-2 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE DE L'EXERCICE 2009.**

Monsieur le Maire explique que le solde d'exécution de l'exercice 2009 d'un montant de 37 191,41 € est lié au virement de transfert de charges de 96 794€ prêtés à la section de fonctionnement par la section d'investissement. ( situation liée au rappel d'impôt) Il a été pratiqué un rappel de dotations aux amortissements pour un montant de 50 000 €. C'est un budget très serré.

Monsieur LE BELLEC arrive, il est 18h30.

Monsieur le Maire se retire de la séance, qui est alors présidée par Madame Raymonde HUE, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition de Madame HUE  
 Et après un examen détaillé,  
 Après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité des membres présents et procurations, soit 19 voix pour,

- VOTE le Compte administratif du Budget du « Port de Plaisance » de l'exercice 2009,
- La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	35216,6			268 017,54	35216,6	268 017,54
Opérations de l'exercice	322 155,02	359 346,43	203 338,00	142 410,73	525 493,02	501757,16
TOTAUX	357 371,62	359 346,43	203 338,00	410 428,27	560709,62	769 774,70
Résultat de clôture	-1 974,81			207 090,27		209 065,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>209 065,08</b>

Le compte administratif 2009 laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 209 065,08 €.

### 6-3 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal,  
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2009,  
 Monsieur le Trésorier, après constatation que le compte administratif de l'exercice de 2009 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 974.81 € €, dit qu'il convient d'affecter le résultat comme suit :

Virement à la Section d'Investissement	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	1 974.81 €
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2009</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Exécution du virement à la section d'investissement</li> <li>■ Affectation complémentaire en réserves ( 1068)</li> </ul>	0.00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</li> </ul>	1 974.81 €
<b>B ) DEFICIT AU 31/12/2009</b> - Déficit à reporter	

#### **6-4- BUDGET PRIMITIF »PORT DE PLAISANCE »-EXERCICE 2010.**

##### **Dépenses de fonctionnement :**

Monsieur Jean Michel HUON explique que l'augmentation significative du montant de la taxe foncière est due à la prévision et à l'exécution de dépense concernant le bâtiment « Eliès » qui est maintenant propriété de la ville.( article 63512)

Quant à l'article 6061 la prévision en hausse est due au fait qu'une facture d'électricité a été payée sur le budget de la ville et doit lui être restituée.

##### **Dépenses d'investissement :**

Monsieur le Maire liste les différents investissements prévus au budget primitif 2010 à savoir :

<b>Frais Etude</b>	<b>Art 2031</b>
Etude pieux	85 000,00 €
Diagnostic	20 000,00 €
Plan dragage	7 000,00 €
Total de:	112 000,00 €
<b>Outillage industriel</b>	<b>Art 2155</b>
Moteur	6 219,00 €
Total de:	6 219,00 €
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>Art 2313</b>
Câbles alimentation	5 000,00 €
Pompes à eaux noires	15 000,00 €
Catway	11 512,00 €
Travaux bâtiment Elies	200 000,00 €
Terrain Bilo	40 000,00 €
Total de:	271 512,00 €

Concernant l'étude diagnostic sur les ports propres, Monsieur Jean LE MERDY explique qu'il serait bon d'essayer de mettre le port aux normes et d'effectuer cette étude. Les subventions espérées pour ce faire pourraient être de l'ordre de 80%, les premiers à demander étant les premiers servis.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après examen détaillé  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et procuration, soit 20 voix pour,

**VOTE** le budget primitif de l'exercice 2010 du Port de Plaisance de TREGUIER.

Ce budget qui est présenté selon la nomenclature dite « M 4 » est voté par chapitre.  
Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	289 474.81€	287 500.00 €
Investissement proposé au titre du présent budget	258 932.50€	192 640.73 €
Restes à réaliser	140 798.50€	
Total des sections	689 205.81 €	480 140.73€ €
Résultat de fonctionnement reporté		1 974.81 €
Résultat d'investissement reporté		207 090.27€€
Total Général	689 205.81 €	689 205.81 €

## **7 – BUDGET DE LA VILLE DE TREGUIER**

### **7-1 : COMPTE DE GESTION 2009 DE LA VILLE DE TREGUIER.**

Monsieur Yann DRESCHER arrive, il est 19h.

Le Conseil Municipal  
Sur proposition de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents soit 20 voix pour

APPROUVE le Compte de Gestion 2009 tenu par Monsieur le Trésorier, qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2009.

### **7-2 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE TREGUIER –EXERCICE 2009**

Monsieur le Trésorier fait une présentation générale du Compte Administratif de la ville, puis donne le détail des dépenses et des recettes aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

## **A propos de la section de fonctionnement :**

### **Dépenses :**

Jean-Michel HUON fait remarquer :

- Une diminution des charges à caractère général de 3,24 % par rapport à 2008.
- Une diminution des charges de personnels de 2,39% par rapport à l'année précédente.
- Une augmentation du chapitre 65 de 4% qui est due à la participation de la ville au budget de la régie de transport et à l'opération BSB.
- L'augmentation de l'article 675 est due à la sortie de l'actif de la balayeuse.

### **Recettes :**

Monsieur Jean-Michel HUON signale :

- A l'article 7062 : 6 000€ de plus dans les recettes du cloître.
- Une baisse des droits de mutation

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur la répartition des dépenses depuis 2008 : 1.47% de plus, ainsi que sur la répartition des recettes qui augmentent de 3,36 %. C'est plutôt un bon signe même si les résultats restent très modestes.

## **A propos de l'investissement :**

Monsieur Jean-Michel HUON remarque qu'avec les reports 2008 et les travaux réalisés en 2009 on a presque payé 1 000 000 € de travaux.

Il remercie les services pour la recherche des subventionnements. Il faut remonter à 2002 pour retrouver un financement des dépenses par subvention aussi important.

Monsieur le Maire note que le réaménagement de la dette a permis de retrouver une capacité d'autofinancement nette de 112 402.51€.

Monsieur le Trésorier ayant terminé la présentation des 2 sections du Compte Administratif 2009 de la Ville,

Monsieur Louis AUGES fait remarquer que ce compte administratif est conforme à 1% au budget prévisionnel établi par le groupe de travail finances.

Monsieur le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par Raymonde HUE, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Raymonde HUE,

Et après examen détaillé,

A l'unanimité des membres présents, soit 19 voix pour :

**APPROUVE** le Compte Administratif du budget « ville » de l'exercice 2009.

La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				157 025,53	0	157 025,53
Opérations de l'exercice	2 755 436,04	3 088 644,84	2 485 172,84	2 519 765,77	5 24608,88	5 608410,61
<b>TOTAUX</b>	<b>2 755 436,04</b>	<b>3 088 644,84</b>	<b>2 485 172,84</b>	<b>2 67791,30</b>	<b>5240608,88</b>	<b>5 765436,14</b>
Résultat de clôture		333 208,80		191 618,46		524 827,26
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>524 827,26</b>

### 7-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE LA VILLE DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent d'exploitation de 333 208.80 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

d'affecter la totalité de l'excédent en section d'investissement,

A l'unanimité des membres présents, soit 20 voix pour,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
Virement à la Section d'Investissement	34 525.00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	333 208.80 €
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2009</b>	
■ Exécution du virement à la section d'investissement	34 525.00 €
■ Affectation complémentaire en réserves ( 1068)	298 683.80 €
■ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>B ) DEFICIT AU 31/12/2009</b>	
<b>- Déficit à reporter</b>	

## **7-4 : BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE EXERCICE 2010**

Monsieur le Trésorier présente le budget primitif de la ville article par article aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

### **A propos du fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

Monsieur Jean-Michel HUON précise que les charges de personnel tiennent compte de la titularisation de 3 agents et que l'augmentation du montant de l'article 668 tient compte de la régularisation en investissement par rapport à la renégociation du prêt qui n'aurait pas du se trouver sur cette ligne.

Remarques : Monsieur Louis AUGES déclare que ce n'est pas avec l'autofinancement qui est dégagé actuellement que l'on ira bien loin. Surtout avec les projets proposés.

Il souhaite que le groupe de travail « finance » qui a été mis en place se remette au travail. Il n'y a pas eu de réunion entre septembre 2009 et février 2010.

Monsieur HUON s'inscrit en faux par rapport à ces propos et précise qu'il y a eu des réunions non comptabilisées par Monsieur AUGES.

Monsieur Louis AUGES pense que c'est maintenant qu'il faut travailler à rechercher les recettes.

Il y a des portes ouvertes non explorées.

Monsieur Jean Michel HUON n'approuve pas ces remarques.

Monsieur Louis AUGES remarque qu'il est impossible de faire tout tout seul et il souhaite des réunions avec des questions précises à débattre. Il faut hiérarchiser les dépenses.

Monsieur le Maire précise que beaucoup de travail a déjà été réalisé entre autre le dossier des assurances et la renégociation des emprunts.

Monsieur Jean Michel HUON constate que les dépenses sont déjà moindres et propose sa démission si on estime qu'il ne donne pas satisfaction.

Monsieur Michel LE HENAFF souhaite des perspectives et de meilleurs résultats. Il précise qu'il faut que les uns et les autres « se mettent au boulot ». Ce n'est pas une critique, mais il faut travailler ensemble et hiérarchiser les investissements.

Messieurs Louis AUGES et Michel LE HENAFF soulignent que la « conscience professionnelle » n'est absolument pas mise en cause.

Monsieur Louis AUGES souhaite additionner les talents.

Monsieur le Maire intervient en précisant qu'il est difficile de hiérarchiser certaines dépenses. Il y aura des calculs à faire, mais on n'en est pas là.

Monsieur Louis AUGES souhaite que l'on suive les pistes qui ont été listées, par exemple celle de la station touristique qui semble-t-il est au point mort alors qu'il croit savoir quelle

aurait pu permettre à la commune de doubler ses recettes en matière de droits de mutation, ce dont doute, sans être formel sur ce point, Monsieur le Trésorier.

Monsieur Jean-Michel HUON précise que pour hiérarchiser les dépenses il aurait fallu les baisser et non les augmenter à chaque réunion.

Monsieur le Maire s'accorde une remarque quand à la concertation, sur la façon dont a été présenté le budget de la CC3R aux délégués communautaires.

Monsieur Louis AUGES demande alors un vote pour conforter ces remarques.

Monsieur le Maire trouve son intervention déplacée et met aux voix le budget primitif 2010 :

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après examen détaillé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents soit 20 voix pour,

- VOTE le budget primitif « ville » de l'exercice 2010.
- Ce budget qui est présenté selon la nomenclature comptable dite « M14 » est voté par chapitre.
- Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :
- 

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Fonctionnement	2 948 727.00€		2 948 727.00€	
Total section fonctionnement	2 948 727.00€		2 948 727.00€	
Investissement	1 319 920,00€		1 540 465.38€	
Restes à réaliser	412 163.84€			
Solde d'exécution			191 618.46€	
Total section d'Investissement	1 732 083.84€		1 732 083.84€	
Total général	4 680 810.84€		4 680 810.84€€	

### **Fixation des taux d'imposition**

Vu le budget primitif de l'exercice 2010 présenté au Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de maintenir les taux de la taxe d'habitation à 23,64%, de la taxe foncière bâti à 32,86% et de la taxe foncière non bâti à 64,09% au titre de l'exercice 2010.

## **8 – Terrain Multisports – Demande de subvention**

Monsieur le maire informe le conseil Municipal que le terrain multisports n'a pas obtenu de dotation globale d'Equipement.

Il propose de solliciter, si le Conseil en est d'accord, le Centre National pour le développement des sports afin d'obtenir une subvention qui peut atteindre 50% du montant des travaux

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents soit 20 voix  
la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20h20.

Le Maire,  
Michel SOHIER.

Les Conseillers Municipaux.